

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université ABBAS Ferhat - Sétif 1

FACULTE DE MEDECINE

Concours d'accès au cycle des études médicales spéciales (résidanat en médecine)
année universitaire 2014/2015

Les inscriptions pour le **quatorzième** concours d'accès au cycle des études médicales spéciales au titre de l'année universitaire **2014/2015** sont fixées selon le calendrier suivant :

- **01^{ère} TRANCHE** : du dimanche **08** au jeudi **19** juin 2014
- **02^{ème} TRANCHE** : du dimanche **07** au jeudi **18** septembre 2014

Le concours d'accès au cycle des études médicales spéciales est ouvert pour :

I - Les Médecins Généralistes

Le Candidat est tenu de déposer un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Copie légalisée du diplôme de doctorat en médecine générale
- Extrait d'acte de naissance
- 01 enveloppe timbrée et libellée à l'adresse du candidat
- 02 photos d'identité
- Mandat de **500 DA** couvrant les frais d'inscription (imprimé à retirer du service de la post graduation)
- Déclaration sur l'honneur (imprimé à retirer du service de la post graduation)
- Fiche d'engagement (imprimé à retirer du service de la post graduation)

Il est demandé également aux médecins candidats au concours provenant d'autres facultés de médecine de fournir en complément de leur dossier :

- Cursus de la graduation en médecine générale (**total du cursus + moyenne générale**)

II - Médecins Résidents Démissionnaires (moins d'une année)

En plus des pièces suscitées, le candidat doit déposer

- Copie du procès verbal d'installation en qualité de résident
- Copie de la décision de démission du poste de résident

III- Médecins Résidents Exclis

En plus des pièces suscitées, le candidat doit déposer

- Copie du procès verbal d'installation en qualité de résident
- Copie de la décision d'exclusion

IV - Médecins Etrangers

Peuvent se présenter au concours après avoir obtenu :

- Autorisation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Algérien
- Equivalence de leur diplôme de doctorat en médecine au diplôme Algérien correspondant

.....

- Le classement se fera uniquement sur la base des notes obtenues au concours d'accès au cycle des études médicales spéciales (concours de résidanat en médecine)
- Le concours est **classant** et **validant**, seuls les candidats ayant obtenu une note **supérieure** ou **égale** à la moyenne choisissent en séance publique leurs postes par ordre de mérite dans la limite **des postes ouverts**

Le vice doyen de la post graduation

الأستاذ: لشبيب عبد الباق
نائب عميد مختص في تخصصات الدمج
والبحوث العلمي والعلاقات الخارجية